

ET DES MILIEUX NATURELS

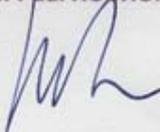
CHARTRE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

En tant que signataires de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels nous nous engageons à :

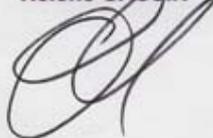
- Mettre en œuvre une stratégie partagée de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel telle que décrite dans la charte.
- Intégrer la biodiversité dans les différentes politiques régionales ou locales d'aménagement du territoire.
- Définir des plans d'actions coordonnés en faveur de la biodiversité et notamment :
- Promouvoir des projets favorables à la biodiversité et au patrimoine naturel ;
- Améliorer les connaissances en la matière :
- Créer un lieu permanent d'échange des connaissances, de l'information et de rencontre entre les acteurs :
- Favoriser et promouvoir l'éducation et la formation ;
- Reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité.

**PROTEGEONS LA NATURE EN VILLE COMME
A LA CAMPAGNE AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN**

*Le Président
De la Région Île-de-France*
Jean-Paul HUCHON



*La Vice-Présidente
Chargée de l'environnement,
de l'agriculture et de l'énergie*
Hélène GASSIN



Le Signataire

Daniel DAVISSE
Maire de Choisy-le-Roi
Chevalier de la Légion d'honneur



 **île de France**